



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 1543

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le Grand Palais, concédé aux artistes depuis le début du siècle. Ce monument a été fermé en novembre 1993 pour des motifs de sécurité. Or, dès 1994, toutes les activités du Grand Palais ont repris, y compris celles de l'université pourtant située dans la partie la plus critique du bâtiment, selon les experts. Seule la nef est restée fermée jusqu'à ce jour. Apparemment, aucun travail de consolidation ou de restauration n'a encore été entrepris. Par ailleurs, les salons d'artistes ont été transférés quai Branly, sous des tentes dont le coût de location est largement supérieur à celui du Grand Palais. Cette situation entraîne la démission de nombreux artistes qui souffrent déjà de difficultés financières dramatiques, consécutives à la chute du marché de l'art. En conséquence, il lui demande où en sont les travaux à entreprendre et selon quels plans, à quelle date est prévue la réouverture de la grande nef aux salons des artistes, et si les anciennes conditions d'un loyer convenable seront maintenues.

Texte de la réponse

La décision de fermer l'accès de la nef du Grand Palais a été prise en décembre 1993 pour des raisons de sécurité après que les experts ont rendu leurs conclusions sur les travaux à engager au plus vite à titre conservatoire. Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement, rappelle qu'une solution de relogement des utilisateurs de la nef du Grand Palais, et tout particulièrement les salons d'artistes et commerciaux, a été trouvée par l'affectation provisoire au ministère chargé de la culture du terrain du quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais et égales pour tous. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé, mais il s'agit pour elles d'un forfait garanti bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire du site au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication de 4 millions de francs par an. Jamais, auparavant, les salons d'artistes n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. De plus et dans de nombreux cas, le ministère soutient par ses moyens d'information la promotion de ces manifestations auxquelles il accorde souvent son patronage. Depuis quatre ans, le ministère chargé de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artistes en attendant le retour dans l'édifice. A l'issue des travaux conservatoires programmés en 1994 et 1995, les services du ministère de la culture et de la communication ont commandé des études techniques complémentaires pour définir les travaux à entreprendre afin de rénover l'ensemble du Grand Palais. Il convient d'indiquer que ces études ont démontré que l'ampleur du chantier du Grand Palais relevait des grands travaux. La conjoncture budgétaire n'a pas jusqu'à présent permis d'inscrire ce projet dans les dernières programmations budgétaires. Il reste que cette opération est une des priorités du ministère de la culture et de la communication dans le cadre d'une remise à plat de l'ensemble des opérations. Elle tient compte de trois exigences : la réelle capacité budgétaire du ministère pour les années à venir, le rééquilibrage des opérations entre Paris et les régions, et la cohérence dans le calendrier de remise en état des différents bâtiments qui, à l'exemple du Grand Palais, réclament une complète rénovation. Il est donc

prématuré de déterminer la date d'une réouverture au public de cet édifice et les modalités de gestion et d'occupation des lieux.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1543

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2437

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3076